



Indemnité fin cdd à rembourser !!!

Par **migale**, le **25/01/2008 à 17:26**

Bonjour, rnJe vous explique mon problème:rnJ'étais en CDD avec une société d'assurance jusqu'au 31/12/2007.rnMa chef a pris sa retraite au 31/12/2007, donc fin de CDD.rnUne indemnité de fin de contrat m'a été payé avec mon salaire de décembre.rnAu 02/01/2008, je signe un CDI avec la personne qui a repris l'agence (donc ce n'est pas le même employeur...)rnA ce jour, mon ancienne chef me réclame les indemnités de fin de contrats versées car , soi disant, c'est une erreur, je n'y ai pas droit... rn J'ai perdu mon ancienneté dans l'entreprise et mes CP ont été payé, ce qui est logique et normal.rnPouvez vous m'aider et me dire si je dois rembourser les indemnités de fin de contrat ou non.... Il me semble que non, vu que le CDI est avec un autre employeur....rnrnMerci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **25/01/2008 à 17:44**

Bonjour.rnrnVous faites fausse route, l'employeur n'est certainement pas le directeur. Votre employeur, c'est plutôt la personne morale (SARL, EURL.. etc)rnDonc, votre patron change mais pas la société pour laquelle vous travailliez.

Par **migale**, le **26/01/2008 à 17:03**

En fait j'étais en CDD jusqu'au 31/12 chez la sté X, donc employé par Mme Y qui a pris sa retraite le 31/12. Mon contrat était signé entre Mme Y, agent général d'une compagnie d'assurance et moi.rnrnMme Z a repris la sté X le 02/01/2008 et m'a fait un CDI.rnDonc contrat signé entre Mme Y et moi.rnrnN'ais je donc vraiment pas droit aux indemnité de fin de CDD de

Mme Y ???rn rnMerci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **26/01/2008 à 17:51**

Bonjour.rn rnJe dirai non.. Même société..